



Probleme de retrocession d'honoraires.

Par **julie**, le **22/10/2011** à **17:24**

Bonjour,rnrnJe suis une jeune graphiste-auteur assujetti à la MDA (Maison des Artistes) en micro bnc, je travail avec sur en projet en binôme avec une autre jeune graphiste-auteur assujetti à la MDA en micro bnc et je suis perdu sur le fonctionnement de la rétrocession d'honoraire ? Que faire apparaitre dans la facture pour ne pas être imposer sur une somme dont je n'aurais touché que la moitié (nous faisons 50/50) . comment lui rétrocéder la moitié de la somme facturée ? et comment lui va-t'il déclare la somme perçue ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **alterego**, le **22/10/2011** à **21:29**

BonjourrnrnVotre confrère doit tout simplement vous facturer le montant des honoraires que vous lui devez pour ce contrat (50% de ce que vous facturez au client).rnrnCordialement